

Jean-Baptiste André Godin à Marie Pape-Carpantier, 5 septembre 1872

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 4 p. (214r, 215r, 216v, 217r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Marie Pape-Carpantier, 5 septembre 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/46007>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 septembre 1872](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Pape-Carpantier, Marie \(1815-1878\)](#)

Lieu de destination 10, rue des Ursulines, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméMarie Pape-Carpantier a accusé réception de *Solutions sociales*. Godin en prend prétexte pour lui faire part de ses difficultés à recruter et à former le personnel enseignant. Il lui demande s'il lui serait possible de former des jeunes filles de Guise aux méthodes de son cours normal et à quelles conditions elle les admettrait. Cette solution semble préférable à Godin à l'envoi d'une maîtresse d'asile au Familistère car celle-ci devrait être mariée et son mari devrait y trouver un emploi.

NotesMarie Pape-Carpantier répond à la lettre de Godin le 8 septembre 1872 (Cnam FG 17 (2) p).

Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Familistère](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 02/02/2024

Gues, Familiotie / 17^{me} juillet.

Madame,

Nous m'avez fait l'honneur de m'accuser réception de mon livre, je puis donc croire que nous avons accordé quelque attention à la manière dont l'éducation de l'enfant se fait au Familiotie. C'est là le sujet auquel vous portez un si grand intérêt que je vous veux entretenir aujourd'hui.

Il y a grandes difficultés que nous éprouvons ici malgré l'entière où nous nous trouvons pour recruter le personnel enseignant.

Le Familiotie n'existe

pas encore depuis assez
longtemps pour que nous
puissions faire sérieusement
parti des élèves que nous
formons, et l'enseigne-
ment des élèves que nous
destinons à l'éducation suffit
lui-même de ce qu'il est
privé de maîtrises habiles.

Il m'est donc venu à
la pensée de vous demander
si vous ne pourriez pas
prendre auprès de vous des
jeunes filles que nous
vous enverrions de Grude
afin de compléter leur
éducation dans la voie de
l'enseignement et de leur
donner la pratique des
bonnes méthodes de notre
cours normal.

Je vous serais donc obligé
de nous dire ce que vous
pourriez exiger de connaissances
chez ces faunes per-
formes, et les conditions
diverses à remplir pour
rendre leur admission
possible.

J'aurais pu songer à nous
demander une maîtresse
d'asile, mais il n'est pas
certain que nous aurions
immédiatement rencontré
une personne tenant
suffisamment compte de
l'enseignement adopté ici;
d'un autre côté il serait
presque indispensable qu'elle
fût mariée et par consé-
quent il faudrait que son
mari puisse trouver un

emploi ou de l'ouvrage
dans l'établissement.

Compte ces conditions sont
difficiles à réaliser, c'est
pourquoi il me paraît
plus simple de vous
prier de nous former des
liens personnels qui ont
une famille au Familistère.
Veuillez agréer, Madame,
mes sentiments les plus
dévoués.

De
Givet